



Attention ! ... Saizerais l'écho des Quartiers est édité à l'avance afin de vous permettre de prendre connaissance, au plus tôt, des événements organisés dans votre commune pour les mois à venir. Les articles sont les fruits de leurs auteurs

L'ÉDITO DU MAIRE



Chers amis,

La période estivale a été porteuse du développement et du dynamisme de notre commune, tout en nous garantissant du repos dans un village où il fait bon vivre de par son calme et sa sérénité. J'en suis ravi et je vous en remercie.

D'une part, un beau salon de coiffure et d'esthétique est venu appuyer le développement de nos commerces de proximité avec à sa tête une enfant du village, ce commerce donne du relief à l'ensemble de nos commerces communaux. Ils sont nombreux aujourd'hui à vivre et à nous faire vivre au cœur de notre village, ce qui n'était pas le cas il y a encore quelques années... Et nous pouvons nous en réjouir. Vous le savez, nous sommes acteurs de ce développement, chacun d'entre nous, par sa participation à la vie du village, permet à tous, de vivre au sein d'un village innovant, dynamique et attractif. C'est pourquoi je vous en remercie.

D'autre part, l'été à Saizerais a permis à chacun de bénéficier du calme de notre campagne et de se reposer à l'abri des nuisances. Merci à tous pour ce respect de la tranquillité qui n'a pas de prix !

Nos enfants ont repris le chemin de l'école, la rentrée est amorcée, je souhaite une bonne reprise à ceux qui travaillent et un bel automne à tous.

Bassin de
Pompey
Communauté de communes

Communauté
de communes

PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTER-
COMMUNAL
PLU-I

Suite à la demande de votre municipalité au président de la Communauté de communes du bassin de Pompey, une réunion publique d'information concernant l'élaboration du PLU-I regroupant les communes de Saizerais et Liverdun aura lieu à la salle Multi activités Chemin des Vignes à Saizerais le **jeudi 15 novembre à 20 h**.
Nous vous y attendons nombreux pour répondre à vos questions.

INFOS PRATIQUES

Mairie de Saizerais,
Place Adrien-Toussaint,
54380 Saizerais
tél : 03 83 24 45 02

Horaires mairie :

Lundi : fermé.
Mardi :
8h à 12h - 14h à 17h.
Mercredi : 8h à 12h.
Jeudi :
8h à 12h - 14h à 17h.
Vendredi : 8h à 12h.
Samedi : 8h à 12h.

Permanences du Maire :

Lundi de 17h à 19h

www.saizerais.fr -
accueil@saizerais.fr



AFFOUAGES 2019

Inscriptions en mairie
du 1^{er} au 31 octobre 2018



COMITÉ DES FÊTES

Calendrier des manifestations prévues pour la saison 2018/19



En collaboration avec le CCAS, organisation du **Concert de chants chorale** le **dimanche 7 octobre**

à 15 h en l'église de Saizerais (voir le p'tit journal)



Marche d'**Octobre rose** le **dimanche 21 octobre 2018** à 9h, salle multi activités



Fête d'Halloween organisée par le service jeunesse de la municipalité, **mercredi 31 octobre**

en soirée à la salle multi activités



Soirée Beaujolais nouveau, en association avec les 4 Vents, **samedi 17 novembre 2018**

à la salle multi activités



Soirée de la **St Sylvestre** le **31 décembre 2018** à la salle multi activités



Remise des récompenses aux lauréats du concours des **maisons décorées de Noël**

à l'occasion des vœux du maire en **janvier 2019**



Repas dansant oriental, **samedi 23 mars 2019** à la salle multi activités



2^e bourse aux livres le **dimanche 12 mai 2019** à la bibliothèque



Projet d'une **foire artisanale** dans l'Éco parc le **dimanche 9 juin 2019**



3^e édition du **Feu de la St Jean** le **samedi 22 juin 2019**

Des flyers vous seront distribués ultérieurement pour plus de précisions sur ces manifestations.

Contact : Comité des Fêtes : Calogero Giorgi au 0618967123.

Un bel été bien occupé ! Par la directrice du service jeunesse, Jennifer Forchelet

CENTRE AÉRÉ



Le centre aéré a ouvert ses portes du 9 juillet au 3 août 2018. 48 enfants ont fréquenté l'accueil des loisirs.

Les enfants ont pu voyager à travers le temps, selon les semaines.

La première semaine a été consacrée à la découverte de fouilles archéologiques au temps des dinosaures, quelques œufs ont même été retrouvés dans le jardin du centre aéré.

La deuxième semaine, les enfants ont pu gravir la tour du Fort Aventure et s'entraîner

au combat d'épée comme les chevaliers du Moyen Âge. La troisième semaine, nos bambins ont appris à survivre dans la forêt et ont pu découvrir toutes sortes d'animaux au parc animalier de Sainte Croix.

Les communes de Marbache et de Liverdun se sont associées à Saizerais en Intercentre pour permettre aux enfants les plus téméraires de prolonger de deux jours l'aventure.

La quatrième semaine, nous avons été projetés dans le futur, grâce à la confection de fusées et une nuit à la belle étoile. Pour clore cette session basée sur la bonne humeur, nous avons invité les parents à une crêpe party pour le goûter. Sans oublier, la nuit de camping chaque semaine.



Parents, animateurs et surtout enfants étaient ravis de cet été passé au centre aéré !!

CHANTIER JEUNES



Le chantier jeunes s'est déroulé du 16 au 27 juillet 2018. Cette année, le thème choisi a été :

la discrimination.



10 enfants (9 garçons et 1 fille) ont participé à la réalisation d'un court métrage cinématographique.

Au programme :

- Sensibilisation sur les différents modes de discrimination (harcèlement, handicap, etc.),
- Écriture d'un scénario,
- Tournage du film,
- Montage des séquences.

Un intervenant extérieur, Anthony Vel-Velovich spécialisé en matière de cinéma est venu en soutien à nos besoins pour ce projet.

Les ados ont montré beaucoup d'investissement tout au long des deux semaines, la phase d'écriture était bien réfléchie et bien construite, chaque personne avait un rôle précis dans le projet (assistant réalisation, cadreur, acteur, participant). Beaucoup de moments forts et de rigolades ont été au rendez-vous. En récompense de cette réalisation, les enfants ont pu participer au festival de cinéma de Pont-à-Mousson le samedi 8 septembre. L'occasion de partager à nouveau la passion du cinéma avec Anthony, responsable de ce festival.

STAGE DE FOOT



Le stage foot a ouvert ses portes du 9 au 13 juillet 2018 avec 21 enfants de 6 à 12 ans.

Une deuxième édition organisée par Jennifer Forchelet, assistée par Yohan Morbin et Quentin Vernet les animateurs jeunesse.

Activités proposées :

- Test de sélection,
- Entraînement,

- Rencontre des sportifs de Blénod-lès-PAM,
- Sortie ASNL (les enfants ont assisté à l'entraînement des joueurs et les ont rencontrés),



- Tournoi de fin de stage (avec un match parents-enfants),
- Pot de l'amitié et remise des récompenses,
- Camping une nuit avec les enfants de l'accueil de loisirs.



ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

■ **Lundi, mardi, jeudi et vendredi**

Horaires	7h30	8h10	11h35	13h20	15h55	18h30
École Saint-Armand	accueil périscolaire (service communal)	enseignement scolaire (éducation nationale)	restauration scolaire (service intercommunal)	enseignement scolaire (éducation nationale)	accueil périscolaire (service communal)	
	7h30	8h20	11h45	13h30	16h05	18h30
École de la Haute Épine	accueil périscolaire (service communal)	enseignement scolaire (éducation nationale)	restauration scolaire (service intercommunal)	enseignement scolaire (éducation nationale)	accueil périscolaire (service communal)	



■ **Mercredi récréatif**

Accueil de loisirs périscolaires (service communal) pour la journée de 8h00 à 17h30.

- **ÉCOLE MATERNELLE SAINT AMAND** > 8 rue Saint Amand > Directrice: Madame Claude ARBELIN
- **ÉCOLE PRIMAIRE DE LA HAUTE ÉPINE** > 1 allée de l'Aubépine > Directrice: Madame Carine HUBERT
- **ACCUEIL PÉRISCOLAIRE * > Service jeunesse** > 8 rue saint Amand > Commune de Saizerais représentée par Monsieur le Maire, Ludovic LEGGERI
* hormis l'aide aux devoirs de 16h05 à 17h30 qui s'organise dans les locaux de l'école élémentaire de la Haute Épine.
- **RESTAURATION SCOLAIRE** > Salle multi activités > Lotissement Les Vignes > Communauté de Communes du bassin de Pompey représentée par Monsieur le président Laurent TROGRLIC



■ **Tarifs périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2018**

	Matin	Soir jusqu'à 17h30	Soir jusqu'à 18h30	Aide aux devoirs jusqu'à 17h30	Soir après aide aux devoirs jusqu'à 18h30
FOYERS DOMICILIÉS À SAIZERAIS > Tarifs en € par enfant					
• Quotient familial >1200 €	2,00	3,45	5,75	3,45	2,30
• Quotient familial entre 800 et 1200 €	1,00	2,85	4,75	2,85	1,90
• Quotient familial < 800 €	1,00	1,85	3,10	1,85	1,25
FOYERS EXTÉRIEURS À SAIZERAIS > Tarifs en € par enfant					
• Tarif unique	3,90	6,30	10,50	6,30	4,20
TOUS LES FOYERS > Tarif en € par enfant					
• Tarif pour retard de plus de 15 minutes	Facturation du temps d'accueil concerné multiplié par deux				

(Délibérations du 2 juillet 2018)

■ **Tarifs accueil mercredis à compter du 1^{er} septembre 2018**

	Tarif journalier de 8h00 à 17h30
FOYERS DOMICILIÉS À SAIZERAIS > Tarifs en € par enfant	
• Quotient familial >1200 €	17
• Quotient familial entre 800 et 1200 €	13
• Quotient familial < 800 €	12

	Tarif journalier de 8h00 à 17h30
FOYERS EXTÉRIEURS À SAIZERAIS > Tarifs en € par enfant	
• Quotient familial >1200 €	22
• Quotient familial entre 800 et 1200 €	19
• Quotient familial < 800 €	18

Suite au décret n° 2018 - 647 du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs, les élus et les services communaux travaillent sur l'élaboration d'un PEDT (Plan Mercredi) et les tarifs ci-dessus seront susceptibles d'être modifiés en cours d'année scolaire.



TROTTOIRS QUARTIER SAINT-GEORGES



Des travaux de mise en sécurité de la voirie ont commencé ce mois-ci pour être achevés **pour une part à la fin de cette année et dans un second temps courant 2019**.

Cela concerne les trottoirs à reprendre ou à créer au quartier Saint-Georges. La première tranche concerne les trottoirs en face de l'église et la seconde la continuité de cette première tranche jusqu'à la sortie de Saizerais par la petite route du bois vers Dieulouard.



ARRIVÉE DE LA FIBRE À SAIZERAIS



Vous êtes nombreux à l'attendre, elle arrive enfin !

C'est officiel, l'ensemble du réseau Fibre raccordé à notre commune est installé. La fibre sera opérationnelle pour la zone artisanale **début novembre 2018**. Le déploiement à l'ensemble du village se fera dans la foulée sans délai précis pour l'instant.

vie de la commune

DÉVELOPPEMENT DES COMMERCES

■ Inauguration d'un salon de coiffure et d'esthétique

Depuis quelques temps, l'activité de commerce a repris sur notre commune. Après les épisodes difficiles vécus en particulier concernant l'épicerie, nous sommes heureux de voir renaître du dynamisme et de l'enthousiasme dans l'ancien local « Proxi ».



Porté par deux jeunes femmes Laura et Anita, le projet d'un salon de coiffure et d'esthétique a vu le jour le 19 août dernier. La municipalité soutient vigoureusement cette initiative et souhaite à ce commerce la prospérité.

■ Les autres commerces

Nous encourageons aussi et sommes heureux du développement des autres commerces tels que le bistrot de la rue des Lilas, la fruitière zone artisanale, les produits du terroir de Sylvie Taton, la bière de Saizerais la Châouette route Nationale, la nouvelle restauration à emporter rue des Roses... Et bientôt trois nouvelles entreprises

ÉCO-PARC ET SPORT



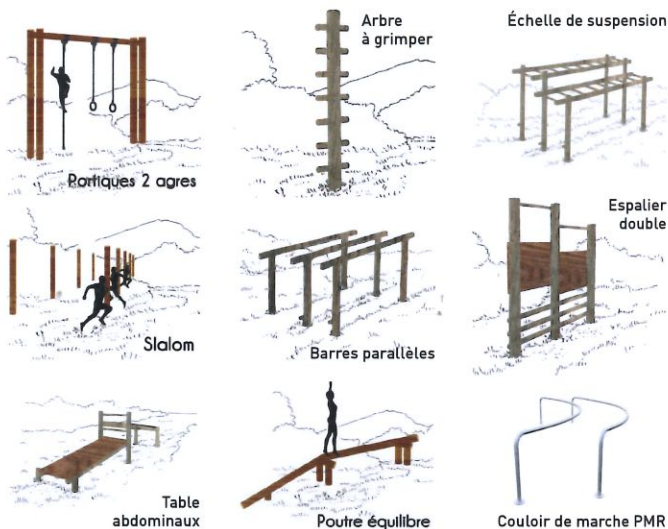
Sportifs ou non, tous à vos baskets !

Notre commune évolue tout comme la pratique sportive. De nouveaux sports urbains à l'image de la gymnastique urbaine (*urban training*), la musculation de rue (*street workout*) et la grimpe urbaine (*urban climbing*)

se développent un peu partout dans nos villes et nos villages. C'est pourquoi nous vous proposons au cœur de l'Éco Parc des installations ludiques et sportives adaptées à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite.

Ces agrès vont venir égayer l'Éco-Parc courant du dernier trimestre 2018. PORTIQUE 2 agrès qui complètera l'espace toboggan auquel s'ajoutent des balançoires.

Vous trouverez aussi une façade de buts de hand foot, des jeux et des tables et bancs.



verront le jour sur la zone artisanale dont un boulanger pâtisseries. **Merci à vous Saizerillonnais qui faites vivre ces commerces et sans quoi le village manquerait d'attractivité.**

CHIENS ERRANTS



Au regard de nouvelles perturbations causées par des chiens errants dans certains quartiers du village, nous rappelons aux propriétaires de ces animaux qu'ils sont passibles d'amendes, ainsi que de la mise en fourrière de leurs animaux. Pour rappel, l'article du code rural de référence : Aux termes de l'article L. 211-22 du Code rural, « les maires prennent

toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Ils prescrivent que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière ».

La violation de cet arrêté sera sanctionnée par une contravention de première classe dont le montant s'élève à 38 € au maximum en vertu de l'article R. 610-5 du Code pénal.

Le contrevenant pourra également encourir une contravention de deuxième classe, d'un montant maximum de 150 €, s'il tombe sous le coup de l'article R. 622-2 du Code pénal qui réprime le fait de laisser divaguer un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes.